



Association
Henri Capitant

12, PLACE DU PANTHEON 75005 PARIS

ADRESSE ELECTRONIQUE :

contact@henricapitant.org

TELECOPIE : + 33 (0)1 40 51 86 52

Journées italiennes

22 – 26 mai 2017

**Concepts, intérêts et valeurs dans l'interprétation du droit
positif**

Questionnaire relatif au thème n°3

Droit constitutionnel

Monsieur le Professeur Niels Petersen,

Université de Münster

niels.petersen@uni-muenster.de

Remarques préliminaires : Le présent questionnaire n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble de la matière concernée et des questions soulevées par le thème abordé. Il a été élaboré sur la base d'une sélection volontairement limitée dans le but de permettre un exercice de comparaison et de faciliter les discussions lors des Journées internationales. Les rapporteurs nationaux peuvent naturellement aborder d'autres sujets d'intérêt qui n'auraient pas été retenus en vue du rapport national. Nous les invitons toutefois à bien vouloir prendre position, ne serait-ce que brièvement, sur les diverses rubriques retenues, et ce au vu de la question de l'interprétation.

Compte tenu de la grande diversité des activités et des modes d'action étatiques, il est naturellement souhaitable de mettre l'accent sur les aspects pouvant s'avérer les plus significatifs, les plus originaux ou les plus spécifiques pour chacune des juridictions concernées en cherchant dans la mesure du possible à illustrer le propos d'exemples pratiques d'interprétation au regard des questions tenant aux concepts, intérêts et valeurs.

I. Les droits fondamentaux

1. La dimension négative des droits fondamentaux

1.1. Pourriez-vous, s'il vous plaît, décrire la méthode d'analyse des droits fondamentaux au regard de votre droit national ? Se fait-elle en plusieurs étapes ? Est-elle imposée par le texte de la Constitution lui-même ou résulte-t-elle d'une interprétation par la juridiction ?

1.2. Quelles sont les techniques utilisées pour analyser ou caractériser une atteinte à un droit fondamental ? Y-a-t-il un concept directeur ou une idée directrice dans cette analyse ? Quel rôle est dévolu à l'interprétation ?

2. La dimension positive des droits fondamentaux

Les droits fondamentaux imposent-ils des obligations positives à l'Etat ? Si oui, comment de telles obligations positives sont-elles justifiées ? Quel rôle est dévolu à l'interprétation des règles de droit au regard de ces obligations positives ? Quels sont les intérêts, valeurs et concepts à l'œuvre ?

II. L'organisation de l'Etat

1. Pouvoirs et institutions politiques

1.1. La juridiction a-t-elle recours à un concept spécifique de séparation des pouvoirs en ce qui concerne l'interprétation et la délimitation des pouvoirs des institutions politiques ? Quelle est la source de ce concept ? Quelles valeurs sont à l'œuvre ?

1.2. Y-a-t-il plusieurs niveaux de gouvernement, soit dans l'organisation interne de l'Etat, soit en relation avec une organisation supranationale ? Si oui, quel concept directeur ou idée directrice gouverne la juridiction concernant la délimitation des pouvoirs des différents niveaux de gouvernement ? Quid au regard des questions d'interprétation ?

2. La Démocratie et l'Etat de droit

Quels rôles jouent les concepts de démocratie et l'Etat de droit dans l'interprétation de la Constitution ? Comment sont-ils concrétisés ? Quelle est la source de cette concrétisation ?